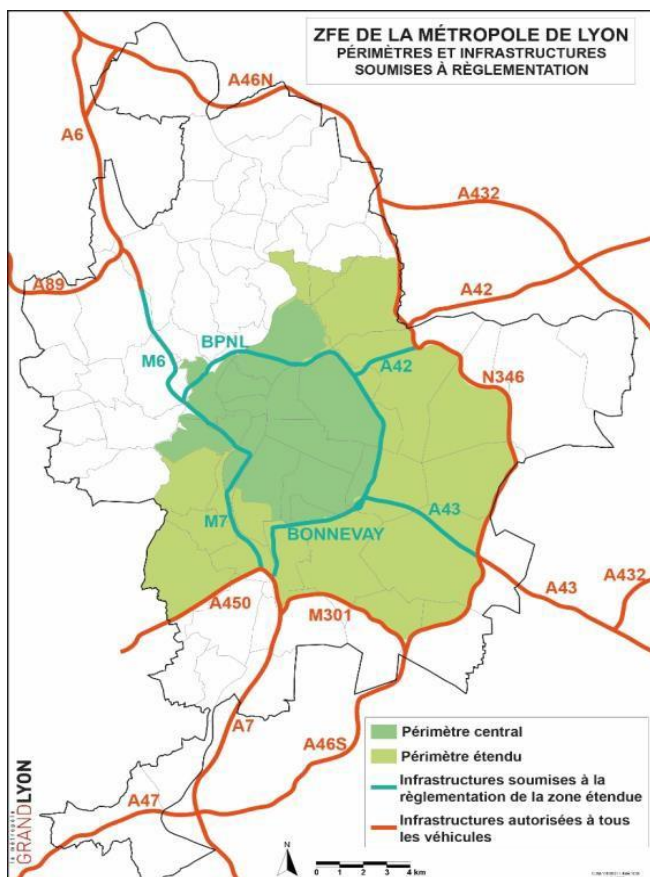


Pour rappel, elle prévoyait un périmètre et un calendrier comme suit :



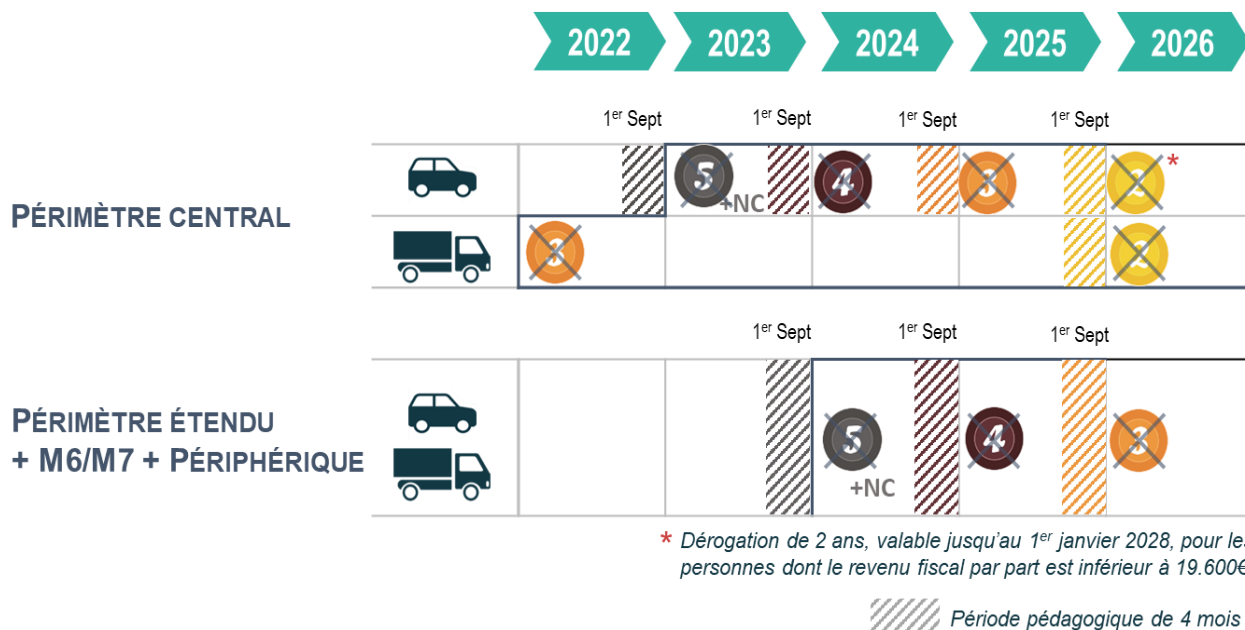
- **un périmètre dit central** comprenant l'ensemble des arrondissements de Lyon, la commune de Caluire-et-Cuire et les secteurs de Villeurbanne, Bron et Vénissieux situés à l'intérieur du périphérique Laurent Bonnevey ;

- **un périmètre étendu**, composé des communes limitrophes de la ZFE actuelle, à savoir les secteurs de Villeurbanne, Bron et Vénissieux situés à l'extérieur du périphérique Laurent Bonnevey et les Villes de Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval, Oullins, La Mulatière, Sainte-Foy-lès-Lyon, Sathonay-Camp, Fontaines-sur-Saône, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Saint-Fons, Chassieu, Saint-Priest, Décines-Charpieu, Mions et Corbas.

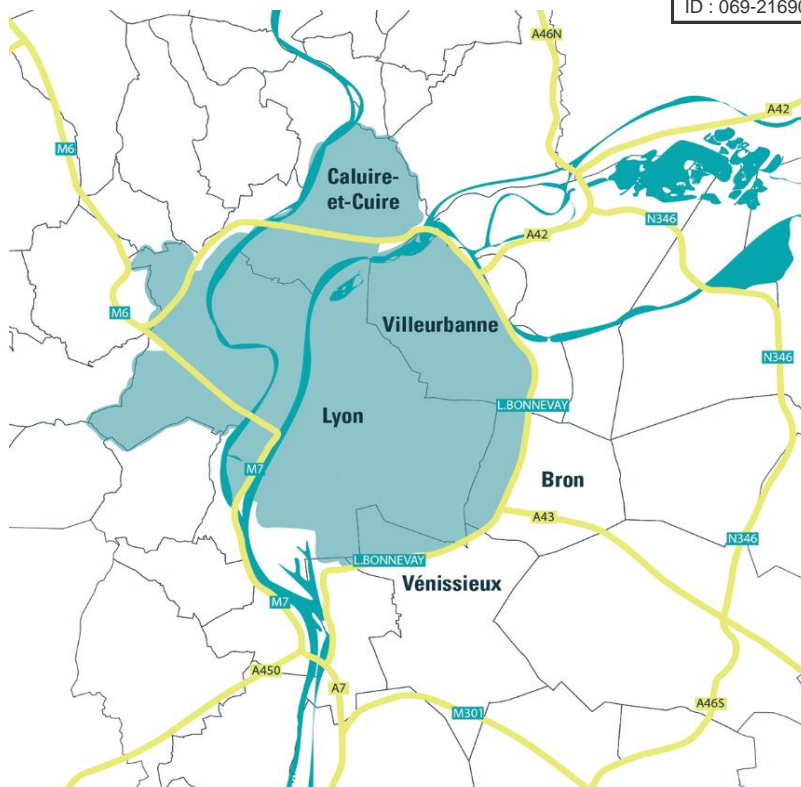
Un calendrier de déploiement décalé d'un an par rapport au périmètre central, donc entre 2024 et 2026,

une limitation de l'interdiction aux véhicules Crit'air 3, et non Crit'air 2 comme dans le périmètre central,

la mise en place de dérogations permanentes, temporaires, ou ponctuelles, et d'aides financières, complémentaires de celles de l'État, pour le changement de véhicule, ou de motorisation (rétrofit).



- **Maintien d'un périmètre restreint de la ZFE étendu seulement à la zone périphérique Nord et boulevard périphérique Laurent Bonnevey**



- **Modification du calendrier qui permet aux vaudaises et aux vaudais possesseurs d'un véhicule Crit'air 2 de circuler dans le centre de l'agglomération jusqu'en janvier 2028**

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

- **Augmentation de l'aide financière pour les particuliers ayant de faibles ressources**

Voiture thermique	Particuliers (RFRPP)	Particuliers (RFRPP)	Particuliers (RFRPP)
<p>Mise au rebut d'une voiture (VP/VUL) NC, 5, 4, 3 et 2 Cession d'une voiture Crit'air 2</p>	<p>• Mise au rebut d'une voiture NC, 5, 4, 3 et 2 • Cession d'une voiture Crit'air 2</p>	<p>• Mise au rebut d'une voiture NC, 5, 4, 3 et 2 • Mise au rebut d'une moto NC, 4, 3 et 2 • Cession d'une voiture et d'une moto Crit'air 2</p>	
	<p>≤ 6 358 € > 6 358 € et ≤ 14 089 € > 14 089 € et ≤ 22 983 €</p>	<p>≤ 6 358 € > 6 358 € et ≤ 14 089 € > 14 089 € et ≤ 22 983 €</p>	<p>≤ 6 358 € > 6 358 € et ≤ 14 089 € > 14 089 € et ≤ 22 983 €</p>
<p>Voiture électrique neuf ou occasion Prix < 47 000€, Poids < 2,4T</p>	<p>Vélos "familiaux" Cargos, triporteurs, longtails, etc. et vélo adapté situation handicap ou vélo pliant. Mécanique ou à assistance électrique</p>	<p>Rétrofit électrique d'un deux-roues, tricycle ou quadricycle Crit'air 5,4,3,2 et NC</p>	
<p>3 000 € 2 500 € 2 000 €</p>	<p>2 000 € 1 500 € 1 000 €</p>	<p>2 000 €</p>	
<p>Voiture Crit'air 1 neuf Prix < 47 000€ hors hybride rechargeable</p>	<p>Vélo à assistance électrique Puissance max ≤ 0,25 KW</p>	<p>Vélos "familiaux" Cargos, triporteurs, longtails, etc. et vélo adapté situation handicap ou vélo pliant. Mécanique ou à assistance électrique</p>	
<p>3 000€ 2 500€ 2000€*</p>	<p>1 000 € 750 € 500€</p>	<p>2 000 € 1 500 € 1 000 €</p>	
<p>Voiture Crit'air 1 occasion Prix < 47 000€ hors hybride rechargeable</p>	<p>Deux-roues, tricycle ou quadricycle électrique Hors trottinettes</p>	<p>Vélo à assistance électrique Puissance max ≤ 0,25 KW</p>	
<p>3 000 € 2 500 €</p>	<p>1000€</p>	<p>1 000 € 750 € 500€</p>	
<p>Rétrofit électrique d'un véhicule thermique Crit'air 5,4,3,2 et NC</p>	<p>Deux-roues, tricycle ou quadricycle électrique Hors trottinettes</p>	<p>1000 €</p>	
<p>2 000 €</p>	<p>Le dispositif permet le rétrofit d'un VUL avec le même montant d'aide</p>		